

@LIMOUSINES

*Sasu au capital de 1000 euros
10, chemin Sainte-Colombe
06800 Cagnes-sur-Mer
Rcs Antibes 820 449 841*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'associé unique a décidé de l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 1, rue Louis Murat 75008 Paris à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé l'associé unique

